

Ne rien verser à l'évier



Chaque utilisateur doit tenir compte des propriétés dangereuses des substances qu'il manipule et est tenu de prendre jusqu'à leur élimination toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé et de l'environnement.

RESPONSABILITÉ PERSONNELLE !



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

SANTÉ AU TRAVAIL,
ENVIRONNEMENT,
PRÉVENTION, SÉCURITÉ